



Appel à candidatures

POLE MEDICO-SOCIAL

Educateur Spécialisé H/F

Mobilité interne définitive

Temps Partiel 0.50 ETP



Offre d'emploi ouverte à mobilité interne CDI exclusivement

L'Association DON BOSCO, Association du secteur social et médico-social, intervient sur le Finistère dans le registre des services aux personnes handicapées, de l'inclusion sociale et professionnelle, de la formation, de la protection de l'enfance, de l'éducation à l'environnement.

L'Association recrute au sein du

Foyer de Kéraoul, établissement du pôle Actions Médico-Sociales, accueille sur le site de Kéraoul à La Roche Maurice 53 adultes, dont 12 usagers **en accueil de jour** en orientation foyer de vie, 31 résidents en hébergement permanent **en foyer de vie**, 10 résidents **en Foyer d'Accueil Médicalisé**.

Un (e) EDUCATEUR SPECIALISE (e)

A compter de AVRIL 2025

MISSIONS PRINCIPALES

Sur le Dispositif ACCUEIL DE JOUR, vous intervenez dans le cadre précis de ce projet de service auprès de 12 personnes adultes handicapées présentant une déficience intellectuelle, des Troubles Psychiques,

- Assure un accompagnement social, et éducatif spécialisé, auprès de personnes adultes porteurs de handicaps favorisant leur intégration et autonomie sociales
- Participe à la conception du projet d'établissement, du projet du service d'accueil de jour, de la rédaction des projets individualisés et veille à leur cohérence au sein du service
- Anime des temps d'organisation de l'accueil de jour et veille à la cohérence des actions en collaboration avec l'atelier ferme
- Participe à l'accueil de stagiaires et à l'accompagnement professionnel de stagiaires éducateurs spécialisés
- Assure une mission de communication professionnelle, de relais de l'information au sein du service
- S'implique particulièrement dans la dynamique institutionnelle, partenariale et de territoire, et, représente l'établissement auprès des partenaires extérieurs et des familles
- Assure la mission de coordination de l'accueil de jour et des projets individualisés

NIVEAU ET COMPETENCES

- Etre titulaire du diplôme d'éducateur spécialisé
- Savoir accompagner une personne dans l'animation d'une activité de jour spécifique et coordonnée au projet de l'Atelier Ferme
- Savoir établir une communication adaptée à la personne et son entourage, et, identifier les capacités et les besoins des usagers
- Disposer d'une formation complémentaire relative aux Troubles Envahissants du Développement et aux Troubles Psychiques
- Savoir identifier son champ d'intervention à l'interne et dans les relations partenariales
- S'appuyer sur de solides compétences de rédaction et de synthèse
- Capacité à travailler dans un projet d'établissement transversal et à collaborer avec les éducateurs des autres espaces.
- Compétence pour travailler en synergie avec l'Atelier Ferme (Atelier Horticole, Atelier Bois, Elevage)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Statut : non cadre Lieu : postes basé à La Roche Maurice –Territoire de Landerneau

Temps de travail : 0.50 ETP, rythme externat

Postes à pourvoir : avril 2025

Convention collective : CCN 66, classification ES EXTERNAT, Rémunération Brute 1 050,35 €

Les candidatures (lettre de motivation, choix de poste à préciser, CV) seront étudiées à réception

Madame La Directrice **foyer.keraoul@donbosco.asso.fr**

FOYER DE KERAOUL Route de Pencran – 29800 LA ROCHE MAURICE – Tél : 02.98.20.41.55

Ainsi qu'une copie au service Ressources Humaines / rh@donbosco.asso.fr

Parc d'innovation de Mescoat /7 rue Ingénieur Jacques Frimot /29800 LANDERNEAU

Afin de favoriser les démarches de mobilité interne, le salarié peut bénéficier à sa demande, en concertation avec les deux services concernés

D'une période de 3 jours d'immersion consécutifs ou non, en amont de la commission de recrutement, afin de lui permettre d'établir un premier contact avec son potentiel futur environnement professionnel. Le salarié informe sa direction par mail (copie au service RH) de son souhait de bénéficier de journées d'immersion. Sa direction les organise en concertation avec le service d'accueil.

D'une période d'adaptation, applicable aux salariés dont la catégorie professionnelle est impactée par le projet de licenciement économique. Elle débute à la date de prise effective du poste et dure 1 jour ouvré par semaine dans la limite de 15 jours ouvrés **en cas de mobilité temporaire** et 30 jours ouvrés **en cas de mobilité définitive**. Le salarié peut s'il le souhaite mettre un terme à cette mobilité ou reclassement

Pour plus d'informations, se référer à l'accord relatif aux mesures destinées à favoriser la mobilité interne et externe dès le début de la procédure de PSE disponible [ICI](#) ou via ce QR code à flasher. Cet accord est également disponible à l'affichage dans vos établissements /services.



OFFRE D'EMPLOI

